

**BULLETIN MUNICIPAL
DECEMBRE 2012 N° 34**

ETAT CIVIL

MARIAGES

NAISSANCES

- Le 28 juillet : Lois SALLEFRANQUE
- Le 09 octobre : Thibaut MATHEVON
- Le 13 octobre : Lili LOPEZ
- Le 24 octobre : Anna Joy KIM
- Le 11 décembre : Douglas VOISIN

DECES

- Le 27 février : BESSAGNET Yvonne, c'est avec beaucoup de tristesse que nous avons accompagné notre centenaire vers sa dernière demeure.
- Le 29 octobre : PENENT Marcel

FELICITATIONS A NOS ETUDIANTS

- **ELBEZE Laurie** : Certificat de formation de psychologie générale
- **ANDUAGA Laura** : BAC Professionnel SMR mention Assez Bien
- **CHAPELLE Audrey** : DOCTORAT en Science des Matériaux
- **FAVAREL Elise** : Brevet de Technicien Supérieur « Management des unités commerciales et gestion »
- **LOPEZ Sébastien** : Brevet d'entraîneur fédéral (rugby)

FELICITATIONS A NOS SPORTIFS

- **LOPEZ Sébastien**, champion de France (rugby) avec la sélection Armagnac-Bigorre. Finale disputée en ouverture de la finale du Top 14 au stade de France

DECORATIONS

- **JUGAN Daniel** : Médaille du travail (vermeil)



POPULATION

Le nombre estimé de Castillonnaises et de Castillonnais au 31 décembre 2012 est de 254 (source : INSEE).

INFOS

Les horaires du secrétariat de mairie ont été modifiés afin de rendre votre mairie plus accessible depuis le 1^{er} septembre 2010 :

Le LUNDI de 16H30 à 19H00

Le JEUDI de 10H00 à 13H00

Pour joindre votre Maire en dehors des horaires d'ouverture de la mairie : utiliser exclusivement son portable : **06 15 26 27 23**

BIENVENUE AUX NOUVEAUX CASTILLONNAIS

Famille CAVOUE-CATHELIN au village

Famille CHAUMONT au village

Famille SALLEFRANQUE au «Clos d'Arnaulin »-

Famille FREMONT/KIM à « La Marrigue »

N'hésitez pas à venir vous présenter à la Mairie, nous sommes une toute petite commune rurale, vous serez toujours accueillis avec beaucoup de plaisir.

N'oubliez pas de bien indiquer sur votre boîte aux lettres TOUS les noms et prénoms des personnes dont vous souhaitez recevoir le courrier. Cela évitera à notre facteur bien des soucis. **MERCI.**

ELECTIONS

Il est rappelé à tous les nouveaux Castillonnais que la liste électorale est en cours de révision jusqu'au 31/12/2012. **Dernier délai.**

Pour vous inscrire, vous devez vous adresser au secrétariat de la mairie le lundi après midi ou le jeudi matin muni **d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.**

Une permanence exceptionnelle sera ouverte à la mairie le 31 décembre de 14 heures à 16 heures.

ECOLE

L'école accueille depuis la rentrée 26 élèves en CM1 et CM2 sous la férule de notre instituteur Mathieu BOUBEE

L'exiguïté du réfectoire a entraîné dès la rentrée une cantine à deux services.

Après bientôt trois ans de fonctionnement notre nouvelle école semble donner satisfaction par son confort et sa fonctionnalité.

Le RPI Castillon-Massas/Roquelaure accueille à ce jour 97 élèves

Après une sortie et une rentrée des classes mouvementées, il serait maintenant souhaitable, comme l'ont exprimé : l'Inspectrice d'Académie, les enseignants et les représentants des parents d'élèves en présence des Maires : « Que chacun pense d'abord aux enfants ». Ces derniers ne doivent plus être les témoins des éventuels « éclats de voix » des adultes.

SAPEURS POMPIERS (Allo 18)

Nous rappelons aux Castillonnais que nous sommes rattachés depuis 2006 au centre de secours de JEGUN dont les soldats du feu (**tous volontaires**) connaissent Castillon-Massas et viennent régulièrement s'informer de la position des nouvelles habitations.

Lors d'un appel, précisez bien le « lieu-dit » et votre nom pour qu'ils puissent mieux vous situer sur la commune.

Merci de bien les accueillir lors de leur visite de fin d'année. Notre sécurité dépend essentiellement d'eux.

Ils ont effectué sur notre commune plusieurs interventions durant ces dernières années avec une compétence et une rapidité reconnues unanimement par les personnes secourues.

SECURITE (rappel)

Signaler à la gendarmerie tout ce qui vous paraît anormal ; personne cherchant à entrer chez vous, se dissimulant à votre approche ou ayant un comportement suspect.

Essayer toujours de relever les numéros d'immatriculation des véhicules suspects.
Pensez, comme nos anciens, « celui qui n'a rien à se reprocher ne se cache pas ».

Attention aussi aux marchands ambulants qui sous prétexte de vendre ou d'acheter peuvent n'être là que pour des missions de reconnaissance.

Malgré les multiples réclamations des maires ruraux, les gendarmes sont de moins en moins nombreux à intervenir en zone rurale. Pour qu'ils puissent assurer notre sécurité il est nécessaire de les aider dans la recherche des malfrats en tous genres qui sillonnent de plus en plus nos campagnes.

Ce qui suit s'adresse en particulier aux Castillonnais les plus anciens, ceux qui étaient habitués à vivre dans notre campagne sans avoir peur des vols et autres exactions.

Ce temps où vous pouviez laisser votre porte ouverte jour et nuit est terminé, aujourd'hui la prudence s'impose.

N° APPELS D'URGENCE

POMPIERS =	18
GENDARMERIE =	17
SAMU =	15

N° SOCIAL GRATUIT / FEMMES BATTUES = 0 800 32 31 30

N° ENFANCE EN DANGER 119

LA VIE ASSOCIATIVE DU VILLAGE

LES ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes : Présidente, Mme Martine BOISSELIER

Cible Castillonnaise : Président, M Maurice THORE

Gym volontaire : Présidente, Mme Yvette BARBEAU (séances le mardi soir 19 heures)

Tennis Olympique Castillon : Président, M Frédéric ANDUAGA

Mouv'Danse : Président, M ANTONELLO Bernard (cours le jeudi soir) contact à Castillon-Massas : Mme BURRIEL Sylviane

Les associations Castillonnaises seront heureuses de vous accueillir pour participer à l'animation de notre petite commune.

Répondantes de la paroisse : Mmes Paule CAPDEVILLE et Corine FAVAREL
(Renseignements, horaires et lieux de messes, cérémonies religieuses)

CURE depuis la fin de l'année : Abbé François DUCASSE

LE CALENDRIER 2012 DES ACTIVITES

07 janvier : vœux du maire

07 janvier : galette des rois organisée par le comité des fêtes

11 février : banquet de la chasse

19 mars : soirée carnaval des écoles Castillon-Massas/Roquelaure

20 mai : vide grenier organisé par le comité des fêtes

22 juin : feu de la Saint Jean organisé par le comité des fêtes

30 juin : kermesse des écoles Castillon-Massas/Roquelaure

14 juillet : supprimé en raison des travaux dans le village

août : Marche et repas organisés par le Comité des fêtes

11 novembre : Cérémonie du souvenir

UN PETIT MOT SUR LE LOCAL ASSOCIATIF

Depuis très longtemps les associations castillonnaises devaient, pour pouvoir se réunir et travailler, demander l'ouverture de la mairie.

Aujourd'hui, grâce au bénévolat et aux dons d'une trentaine de volontaires chasseurs, pêcheurs, joueurs de tennis, danseurs, membres du comité des fêtes ou du conseil municipal mais aussi vacanciers venant de Sochaux ou architecte de Paris un modeste local associatif a vu le jour et cela nous a permis de faire disparaître à moindre coût une ruine à l'entrée du village...

Chacun a apporté son savoir, ses idées, ses astuces, ses outils et surtout sa bonne humeur pour réaliser ce petit local qui nous l'espérons permettra aux associations de se sentir chez elles et travailler de concert à l'animation de notre commune.

Merci à tous ceux qui ont participé à cette réalisation.

TRAVAUX ET AMENAGEMENTS hors voirie

REALISATIONS 2012

- Assainissement collectif du village
- Columbarium (en cours devis signé)
- Local associatif
- Allées du cimetière
- Branchements des locaux publics et des logements communaux à l'assainissement collectif (en cours).
- Changement de l'informatique à la mairie en vue de la dématérialisation des actes (nécessité d'un matériel plus performant)

PREVISIONS 2013

- Travaux d'accessibilité à la salle des fêtes, église, mairie, toilettes publiques....
- Renforcement du mur ouest du cimetière (fissure)
- Parking handicapés église, mairie. (obligation règlementaire)
- Parking devant local associatif
- Travaux à l'église (contrefort sud-est à réparer)

VOIRIE

REALISATIONS 2012

- Grave émulsion sur la dernière tranche de la cote de Larrama.
- Grave émulsion sur la route des 4 chemins en direction de Lavardens.
- Elastomère au Clos d'Arnoulin
- Elastomère à hauteur des pépinières de Labarthe
- Curage et créations de fossés
- Point à temps sur toute la voirie
- Réparation des dégâts causés par les intempéries

Coût des opérations : 42 000€

A Noter que malgré un épisode neigeux suivi d'un froid intense les routes de notre commune n'ont pas subi de trop lourds dégâts à l'image de nombreuses routes de notre département. La raison en est l'entretien constant que nous apportons à l'ensemble de notre voirie. Le gel n'a d'effet néfaste sur les chaussées que si l'eau peut pénétrer la couche de bitume. Le point à temps régulier nous permet de boucher l'essentiel des points d'infiltration de l'eau.

PREVISIONS 2013

Bien que M Caillavet, qui est notre conseil à la Direction Départementale du Territoire en matière de voirie, ne soit pas encore passé pour faire l'état des lieux annuel, certains travaux de voirie sont d'ores et déjà prévisibles.

-Revêtement du chemin de Pardan dont les travaux ont été retardés dans l'attente de la fin des constructions en cours.

-Revêtement de la voirie du village dont les travaux ont été retardés en raison de l'assainissement.

-Revêtement du chemin de Lalanne

-Sécurisation de la sortie sur la D148 au « Moulinet » en collaboration avec le Conseil Général et avec l'aide de notre conseiller général Bernard KZAZ. Coût environ 75 000 HT dont 65% pris en charge par le Conseil Général.

Nos remerciements à Mme et M TOULOUSE pour leur participation à cet aménagement.

-Point à temps sur toute la voirie

-Et enfin si nos finances nous le permettent un élastomère sur les chaussées les plus endommagées (à voir après le passage de l'hiver)

- Les communes de Castillon-Massas et de Roquelaure ont décidé de mettre leurs moyens en commun pour acheter du matériel de déneigement qui puisse être activé par des agriculteurs. Mrs Bessagnet et Lopez en auront la charge.

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Il est recommandé de faire appel à Melle GUISE ou M LECONTE au SPANC pour toute modification de votre système d'assainissement. (05 62 60 60 09).

Compte tenu du coût de la construction ou de la mise aux normes des assainissements individuels, ne pas faire appel au SPANC pourrait vous pénaliser financièrement.

La mairie a reçu fin 2011 le compte rendu des visites d'assainissement réalisées par Véolia pour le SPANC.

Il apparaît que les assainissements des constructions récentes sont conformes. Par contre la majorité des assainissements anciens sont non conformes. La plupart sont toutefois classés avec avis favorable, sous réserves, parce qu'ils ne polluent pas. Une minorité d'habitations ne possèdent pas d'assainissement (en particulier certaines fermes ou anciennes fermes)

ORDURES MENAGERES

Il apparaît nécessaire de rappeler à tous que si généralement le tri sélectif est convenablement fait, il convient de continuer notre effort. Ne pas oublier que le SICTOM ne ramasse que les ordures ménagères.

On retrouve encore trop souvent autour des containers des objets et des encombrants qui n'ont rien à voir avec les ordures ménagères.

Les encombrants doivent être portés à la décharge depuis que la « récolte » des monstres ménagers n'existe plus. Une nouvelle déchetterie vient d'être installée à Jégun, sur la Départementale, à la zone artisanale direction Condom.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après douze ans d'études et de recherche de financements l'assainissement collectif du village est enfin réalisé.

Financés en partie par l'agence de l'eau et le Conseil Général ces travaux mettront d'une part, toutes les habitations du village en conformité avec la loi sur l'eau, mais permettront surtout d'éviter que les eaux usées plus ou moins filtrées ne continuent d'inonder les terrains alentours du village et ne répandent des odeurs nauséabondes.

Merci aux agriculteurs alentours qui ont fait preuve de beaucoup de patience.

A TRAVERS LA COMMUNAUTE « CŒUR DE GASCOGNE »

Président : BAYLAC Michel, Maire de Roquelaure

Directeur : TRINQUET Laurent

En adhérant à la communauté de communes « Cœur de Gascogne », Castillon-Massas a transféré un certain nombre de compétences à cette dernière. A savoir :

- L'aide à domicile
- Le tourisme
- Le périscolaire (garderies, CLSH, CLAE...)

Ces compétences ne pouvaient être assurées par la commune en raison de nos faibles moyens financiers. Pour toutes les questions concernant ces compétences vous pouvez vous adresser à la Communauté de Communes.

AIDE A DOMICILE

Le service d'aide à domicile de Cœur de Gascogne vient d'être évalué par un audit externe dans le cadre du renouvellement de l'agrément qualité délivré par les services de l'état.

Cet audit n'a pu que constater le sérieux du service rendu par les agents.

Ce service est accessible à tous dès lors que vous avez un besoin suite à une maladie, une hospitalisation,....

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de Sylvie MOTHE : 05 62 64 54 62.

Les salariés du service d'aide à domicile habitent tout près de chez vous, le plus souvent dans votre commune, ce qui assure dans la plupart des cas une réactivité immédiate si vous avez besoin de leur service.

Vous trouverez joint à ce bulletin une brochure sur l'aide à domicile « Cœur de Gascogne »

ETE JEUNES

Il n'y a pas eu cette année d'intervention de jeunes dans notre commune. En effet par mesure de sécurité durant les travaux d'assainissement nous n'avons pas souhaité que les jeunes interviennent au milieu des engins de chantier.

ANIMATIONS JEUNES

Cœur de Gascogne organise plusieurs fois par an des camps de vacances destinés aux jeunes de nos villages, renseignez-vous.

MANIFESTATIONS et TOURISME

« Cœur de Gascogne » est présente dans toutes les manifestations d'intérêt communautaire de nos villages.

« Cœur de Gascogne » : téléphone 05 62 64 54 62 fax 05 62 64 00 47
www.coeurdegascogne.com

APERCU RESULTATS – FONCTIONNEMENT –

POSTES	PREVISIONNEL 2012	REALISE AU 17 12 2012
DEPENSES		
60- Achats : électricité, combustible, aliment. cantine entretien, bureau, voirie, carburant, frais scolaires...	20 850.00	17 237.74
61- Services extérieurs : Assurances, entretien et réparation des matériels et bâtiments, petit matériel, entretien voirie....	28 789.00	21 128.87
62- Autres services extérieurs : Honoraires, téléphone, fêtes et cérémonies ...	5 800.00	3 155.07
63- Impôts fonciers et taxes	1 500.00	916.00
64- Charges de personnel : Rémunérations, charges, médecine du travail	33 750.00	23 654.78
65- Autres charges de gestion courante : Indemnités, aide sociale, service incendie, cotis retraite, subventions associations, syndicats eau, électricité, sictom, centre de gestion	30 878.00	29 996.02
66- Charges financières (intérêts emprunt école)	3 583.00	3 582.19
68- Amortissement	428.00	427.59
22- Dépenses imprévues	7 000.00	
23- Virement à la section d'investissement	108 370.00	63 185.82
7396-Revers fiscalité « communauté commune »	1 310.00	1 309.52
EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2012		89 194.21
TOTAL DEPENSES	242 258.00	253 787.81
RECETTES		
70- Produits : remb frais, redevances, cantine	6 690.00	6 853.00
73- Impôts et taxes : - impôts locaux	37 589.00	37 589.00
- autres	6 400.00	5 617.55
74- Dotation de l'Etat	38 530.00	38 530.00
- autres	29 051.00	31 512.83
75- Autres produits : loyers	15 200.00	15 045.92
002- Report excédent de fonctionnement 2011	108 798.00	108 798.08
rembours assurances et produits exceptionnels		5 744.07
64 remboursements maladie		4 097.36
TOTAL RECETTES	242 258.00	253 787.81

APERCU RESULTATS –INVESTISSEMENT –

POSTES	PREVISIONNEL 2012	REALISE AU 17 12 2012
DEPENSES		
01- Reprise Déficit	37 587.31	37 587.31
Etudes et recherches (accessibilité)	494.00	
Dépôts et cautions	1 200.00	1 200.00
21- Dépenses Equipement		
Voirie	30 000.00	33 918.78
autre	4 000.00	
Matériels mobilier et divers	10 000.00	
Informatique	2 000.00	1 973.40
Trav bât accessibilité et anc salle classe	24 600.00	
Cimetière	10 000.00	
19 – Remboursement Emprunts (capital)	5 311.00	5 310.23
20- Dépenses imprévues		
Amortissements		
TOTAL DEPENSES	125 192.31	79 989.72
001 EXCEDENT capitalisé 2011	37 587.31	37 587.31
13- Subventions		
Dépôts et cautionnements	1 200.00	
Subvention voirie		
FCTVA	7 113.00	7 436.00
TLE		1 353.00
Vir de la section de fonctionnement	78 370.00	33 185.82
Amortissements	922.00	427.59
TOTAL RECETTES	125 192.31	79 989.72

NOS IMPOTS

Conscients des efforts demandés à chaque contribuable, nous avons décidé, comme annoncé au bulletin municipal de 2011 de ne pas augmenter les taux des bases d'impositions de notre commune (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti).

Seule l'augmentation du coût de la vie sera appliquée par les services des impôts et viendra modifier votre feuille **d'imposition communale**.

Attention, la Région, le Conseil Général et la Communauté de Commune avec la suppression de la taxe professionnelle agissent aussi sur vos feuilles d'impôts.

Merci de ne pas imputer à votre municipalité une hausse à laquelle elle est totalement étrangère.

COUT DE L ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Beaucoup s'inquiétaient du coût de l'assainissement collectif et surtout du coût pour la commune. La réponse se trouve dans le paragraphe précédent puisque nous n'avons pas, bien que les travaux soient terminés, augmenté les taux de bases de nos impôts.

Compte tenu des subventions obtenues la charge sera couverte par un emprunt de 70 000 euros remboursable en 25 ans pour les 21 branchements prévus. Seuls les branchements des locaux communaux collectifs sont à charge de la commune : école, salle des fêtes, cantine, toilettes publiques et local associatif.

La station roseaux ne comportant aucun moteur ne nécessite que trois sortes d'entretien : une visite par semaine pour retirer les éventuelles matières non décomposées (plastiques, os ...), les mettre dans un sac poubelle, puis dans un container d'ordures ménagères, couper une fois par an les roseaux et tondre les espaces verts autour. Chacune de ces opérations peut être réalisée par l'ouvrière d'entretien c'est-à-dire sans surcoût.

Coût

Publicité appels d'offres	827.63
Etude des sols	3 271.06
Maitrise d'œuvre	12 180.75
Station	110 184.13
Réseau	94 616.30
Contrôle d'étanchéité	2 978.04
Marge imprévus	<u>3 245.09</u>
	227 303.00

Financement

Subventions	123 691.00
Récupération TVA	33 612.00
Emprunt sur 25 ans	<u>70 000.00</u>
	227 303.00

Les 21 logements et bâtiments communaux raccordés auront à charge de rembourser les annuités de l'emprunt soit en moyenne 300€ par an par logement ou bâtiment suivant leur consommation. **(Un assainissement individuel coûte de 4 000€ à 8 000€ tous les 10 ans).**

La taxe de branchement (PFAC depuis 2012) d'un montant de 275€ par logement ou bâtiment branché sera facturée en une seule fois dès le branchement au tout à l'égout. Cette taxe sera de 500€ pour toute nouvelle construction dans le périmètre de l'assainissement collectif conformément aux textes en vigueur. Les redevances d'assainissement seront facturées avec les factures d'eau et serviront à rembourser l'emprunt et le petit entretien.

Le raccordement est obligatoire dans la zone d'assainissement collectif : Les taxes sont exigibles même en cas de non raccordement.

LA MUNICIPALITE

ORGANIGRAMME MAIRIE DE CASTILLON-MASSAS

MAIRE Bernard CARRERA 06 15 26 27 23

1° ADJOINT Daniel JUGAN 06 72 81 28 95

2° ADJOINT Pierre BARBEAU 05 62 65 57 67

3° ADJOINT Pierre BESSAGNET 05 62 64 51 63

Conseillers municipaux

Corinne ANDUAGA

Corine FAVAREL

Arnaud BURRIEL

Claude BRESSAC

Sébastien LOPEZ

Jacques SAUVAGE

SECRETAIRE MAIRIE Annie REY

Madame CURCIO ayant quitté notre commune pour trouver un logement plus adapté à ses soucis de santé, a démissionné du poste de conseillère municipale en date du 1° juillet 2012.

Nous la remercions pour le travail qu'elle a accompli durant son mandat et en particulier dans la gestion des affaires scolaires et l'entretien du village.

MAIRIE tél./fax : 05 62 65 53 34 / Courriel : mairie.castillonmassas@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat : lundi 16h30 – 19h00 et jeudi 10h00 – 13h00

ARRETES ET DELIBERATIONS

LES ARRETES DU MAIRE

- Arrêté d'embauche de la secrétaire de mairie
- Arrêté autorisant l'organisation d'un vide grenier
- Arrêté autorisant une buvette pour la Kermesse de l'école
- Arrêté d'interdiction de la circulation dans le village durant les travaux d'assainissement.
- Arrêté d'embauche de la cantinière en CDD
- Arrêté d'embauche d'un agent de service en CDD remplaçant pour cause de maladie

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 février 2012

- Choix des entreprises devant réaliser l'assainissement collectif
- Approbation du PAVE (accessibilité voirie)
- Approbation des nouvelles compétences du syndicat d'électrification
- Embauche nouvelle secrétaire de mairie : Madame REY Annie

10 avril 2012

- Approbation du compte de gestion 2011
- Vote du compte administratif 2011
- Vote des taux de bases 2012
- Vote du Budget Primitif 2012
- Vote des subventions
- Vote du Budget Primitif 2012 assainissement
- Vote de l'engagement du prix minimum de l'eau
- Création du budget Assainissement

05 juin 2012

- Demande de prêt assainissement
- Prix du repas entreprises assainissement

28 août 2012

- Modification du prix du repas de la cantine scolaire : 2.40€
- Révision du tarif de location de la salle des fêtes
- Modification du tarif de l'accueil des enfants hors RPI à l'école de Castillon-

Massas

- Poste de cantinière en CDD pour l'année scolaire 2012-2013

06 novembre 2012

- Remplacement partiel et ponctuel de Mme BERNAR pour le nettoyage de l'école

18 décembre 2012

- Mise en place de la Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif
- Autorisation de poursuite des contribuables par le percepteur.
- Décision modificative (70€) pour inscription des frais financier de l'emprunt

LE MOT DU MAIRE

Cette année fut mouvementée dans bien des domaines ; politique, financier, scolaire,... et chacun d'entre nous a pu être déçu ou mécontent de telle ou telle décision dans différents domaines.

Peut-être est-il le moment d'oublier pendant quelques jours : colères, déceptions et autres frustrations pour se consacrer uniquement au plaisir des fêtes de fin d'année.

Je vous souhaite au seuil de ce nouvel an de passer de très belles et très joyeuses fêtes en famille ou entourés d'amis

Castillonaises et Castillonnais, j'espère que la prochaine année vous apportera à tous, du plus jeune au plus ancien : santé, joies, bonheur et réussite dans vos entreprises.

**Votre Maire
B. CARRERA**